

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 24 JUILLET 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Lundi Vingt Quatre du mois de Juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL.

**ETAIENT ABSENTS :** M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Marie-Flore DESIREE (excusée) – Ghislaine GISORS (excusée) – MM. Christian THENARD – Julien BONDOT – Mme Adrienne LAMASSE – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

**Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**PRISE EN CHARGE DE QUATRE  
TITRES DE TRANSPORT AU  
PROFIT DE L'ASSOCIATION  
GOSIER ATHLETIC CLUB POUR  
SA PARTICIPATION AU  
CHAMPIONNAT DE FRANCE**

**CM-2017-4S-CAB-51**

**Vu le code général des collectivités territoriales ;**

**Vu la demande formulée par monsieur Christian MONTOUT, Président de l'association Gosier Athlétic Club (GAC), le 29 mai et relative à la prise en charge de quatre titres de transport PAP/Paris, pour la participation d'un accompagnant et de trois jeunes au championnat de France d'athlétisme cadet et junior du 30 juin au 2 juillet 2017 pour représenter le GAC et défendre les couleurs de la ville ;**

**Considérant** la prise en charge partielle du GAC au frais de déplacement et au frais d'hébergement des licenciés, sur Paris ;

**Considérant** la volonté de la ville du Gosier d'accompagner, dans le cadre de sa politique sportive, les athlètes qui évoluent au sein des associations de son territoire ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** D'octroyer une subvention d'un montant de trois mille quatre cent vingt-six euros et quarante-quatre centimes (3426,44 €), au GAC, correspondant à la prise en charge de quatre titres de transport Pointe-à-Pitre/Paris.

**Article 2 :** D'approuver la dépense engagée à cet effet.

**Article 3 :** D'autoriser le Maire et la Directrice Générale des services à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

**26 JUIL. 2017**

Et publication ou notification  
le

**27 JUIL. 2017**

Fait et délibéré à Gosier, le 24 juillet 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché  
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Prise en charge de quatre titres de transport au profit de l'Association Gosier Athletic Club pour sa participation au championnat de France

**Date de transmission de l'acte :** 26/07/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/07/2017

---

**Numéro de l'acte :** CM20174SCAB51 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 971-219711132-20170724-CM20174SCAB51-DE

---

**Date de décision :** 24/07/2017

**Acte transmis par :** Ingrid SOUDAN

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.3. Subventions accordées à des associations  
7.5.3.1. Inférieures à 23 000 €